
Programme de Formation

La responsabilité du banquier

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Responsables juridiques

Juristes de banque et juristes financiers

Responsables et collaborateurs conformité



Objectifs pédagogiques

- Connaître les principes fondamentaux de la responsabilité civile du banquier
- Connaître les éléments d'actualité du contentieux
- Savoir identifier les points de vigilance dans les différentes activités bancaires
- Savoir proposer des modalités de prévention des risques de contentieux.



Description

1. Le contentieux du contrat de crédit (contentieux de l'intérêt –intérêts conventionnels, teg ; les clauses abusives)
2. La responsabilité du banquier fournisseur d'une assurance groupe
3. La responsabilité civile du banquier dispensateur de crédits (non immixtion, devoir de mise en garde, soutien abusif et rupture abusive de crédit)
4. Le secret bancaire, obstacle à la recherche de la responsabilité du banquier ?
5. La responsabilité liée à la gestion de moyens de paiement (chèque, virement, cartes bancaires).



Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de Prérequis.



Modalités pédagogiques

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques



Moyens et supports pédagogiques

Remise du support pédagogique aux stagiaires



**Modalités d'évaluation et de suivi**

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie

Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation